
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Session ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 5 janvier 2010, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras. Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorière et directeur général, assure le greffe de la session.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2010-01-01

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2009 – Adoption ;
3. Affaires découlant de la séance du conseil du 1^{er} décembre 2009 ;
4. Correspondance ;
5. Calendrier des séances ordinaires – année 2010 ;
6. Taxes impayées- autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes ;
7. Comptes payés et à payer – Autorisation ;

8. Rapport des comités du conseil ;

8.1 Voirie ;

8.1.1 Éclairage – résultat des soumissions ;

8.2 Culture et patrimoine ;

8.3 Loisirs ;

8.3.1 Pacte rural : date à déterminer ;

8.4 Urbanisme ;

8.4.1 Plan et règlements d'urbanisme ;

8.5 Environnement ;

8.5.1 Projet pilote - Suivi ;

8.6 Bâtiments et propriétés municipales ;

8.7 Transport et transport adapté ;

8.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;

9. Période de questions du public ;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2010-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2009

Sur une proposition de monsieur le conseiller André Allard, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beuregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2009

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance du 1^{er} décembre 2009.

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général fait état de la correspondance reçue depuis la session du 1^{er} décembre 2009.

2010-01-03

5. CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES – ANNÉE 2010 – ADOPTION :

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi 82, chapitre 18 des Lois refondues du Québec à l'effet que le conseil établit le calendrier annuel des séances ordinaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

QUE LE CALENDRIER suivant soit adopté soit les séances ordinaires des mardis, 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre 2010.

ADOPTÉE

2010-01-04

6. TAXES IMPAYÉES- AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 23 janvier 2010 au *bureau de la MRC de Lajemmerais*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2009 et avant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beuregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE FAIRE PARVENIR la liste approuvée par le Conseil aux instances spécifiées afin de soumettre en **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**, telle qu'elle est reproduite ci-après.

Liste des taxes impayées au 5 janvier 2010 :

COMPTES DE TAXES EN RETARD 2007			
PROPRIÉTAIRE	SOLDE	INTÉRÊT 5-1-2010	TOTAL
RENZO PASQUALE	7,44 \$	1,88 \$	9,32 \$

COMPTES DE TAXES EN RETARD 2008			
PROPRIÉTAIRE	SOLDE	INTÉRÊT 5-1-201	TOTAL
RENZO PASQUALE	1 953,65 \$	369,95 \$	2 323,60 \$
ROUX MARTINE	20,83 \$	2,50 \$	23,33 \$
BLAIN JACQUES	457,51 \$	79,64 \$	537,15 \$
CHARRON MICHEL	14,90 \$	2,01 \$	16,91 \$
JACQUES RÉAL	1 807,61 \$	336,64 \$	2 144,25 \$
JACQUES RÉAL	98,86 \$	21,74 \$	120,60 \$

ADOPTÉE

FINANCES

2010-01-05

7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 29 718,87 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

8. RAPPORT DES COMITES DU CONSEIL

8.1 VOIRIE ET AQUEDUC

2010-01-06

8.1.1 ÉCLAIRAGE – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS.

CONSIDÉRANT le procès verbal d'ouverture de soumission déposé séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de Michel Guimont, entrepreneur électricité pour un montant de 752.00 \$ plus taxes pour une entente prenant fin le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

8.1.2 FUITE D'EAU

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard fait état de la réparation de la fuite d'eau, chemin du Second Ruisseau.

8.2 CULTURE ET PATRIMOINE

Madame la conseillère Éva Borocz n'a pas de communication particulière à soumettre.

8.3 LOISIRS

8.3.1 PACTE RURAL : SUIVI

Monsieur le maire informe les citoyens présents qu'il y aura rencontre avec les représentants du CLD le 26 janvier 2010 relativement à l'étude de conservation des acquis et de développement.

8.4 URBANISME

8.4.1 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le directeur général informe la population de la poursuite des travaux du CCU les lundis, 11 et 25 janvier 2010.

8.5 ENVIRONNEMENT

8.5.1 PROJET PILOTE - SUIVI

Monsieur le conseiller André Allard fait le suivi de la rencontre qui a eu lieu avec BPR et les municipalités concernées le 16 décembre 2009, une autre aura lieu avec les municipalités concernées exclusivement le 7 janvier 2010.

8.6 BATIMENTS ET PROPRIETES MUNICIPALES

Monsieur le conseiller André Allard résume les travaux de réparation faits suite au gel de la plomberie dans l'entrée latérale gauche du sous-sol. Des dommages ont été occasionnés à deux reprises pendant les Fêtes dans le cadre de location de la salle. Les membres du conseil se pencheront éventuellement sur l'imputabilité des usagers.

8.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe agira à titre de président du comité de transport adapté de la MRC. Une première rencontre est prévue pour lundi prochain.

8.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe n'a pas de communication particulière à soumettre.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. La facture d'inspection du 532, rue Lamontagne est contestée. Une demande de traitement d'un permis pour cantine est également questionné par le requérant.

2010-01-07

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général